

LES ENTRAINEURS ET ARBITRES

Ce sont les personnes qui enseignent le tir à l'arc ou font respecter la réglementation et ayant :

- Suivi la formation d'**Encadrant Fédéral**. Ces personnes sont bénévoles.
- Obtenu un diplôme fédéral (**Entraîneur Fédéral, Arbitre Fédéral**) délivré par la Fédération Française de Tir à l'Arc. Ces personnes sont des bénévoles.
- Obtenu un diplôme **Brevet d'Etat d'Educateur Sportif** délivré par le ministère de la Jeunesse et des sports et de la Vie Associative. Ces personnes sont des professionnelles.

L'encadrant fédéral

Cette personne est le premier interlocuteur du débutant dans /l'apprentissage du tir à l'arc.

- Elle fait découvrir le tir à l'arc.
- Elle apporte les connaissances de bases.
- Elle est autorisée à signer les passages de flèches.

L'entraîneur fédéral

Cette personne fait suite à l'encadrant fédéral.

- Elle fait progresser les archers pour augmenter leurs compétences.
- Elle guide les archers pour aborder leurs premières compétitions

Le breveté d'état

Cette personne est un professionnel. Elle enseigne le tir à l'arc du niveau débutant au niveau expert.

- Elle intervient dans un club, au niveau départemental et/ou régional lors de stages de formation personnelle des archers (perfectionnement et entraînement), et de formations des initiateurs et entraîneurs de club.

L'arbitre fédéral

L'arbitre apprend les règles aux archers.

Cette personne est chargée de faire respecter la réglementation des différentes disciplines.

- Elle officie à l'organisation pendant la compétition, valide officiellement les résultats.

Plus de renseignements sur les formations fédérales sur le site de la FFTA.

LES NOUVELLES FORMATIONS

Encadrants fédéraux ou professionnels, arbitres, dirigeants

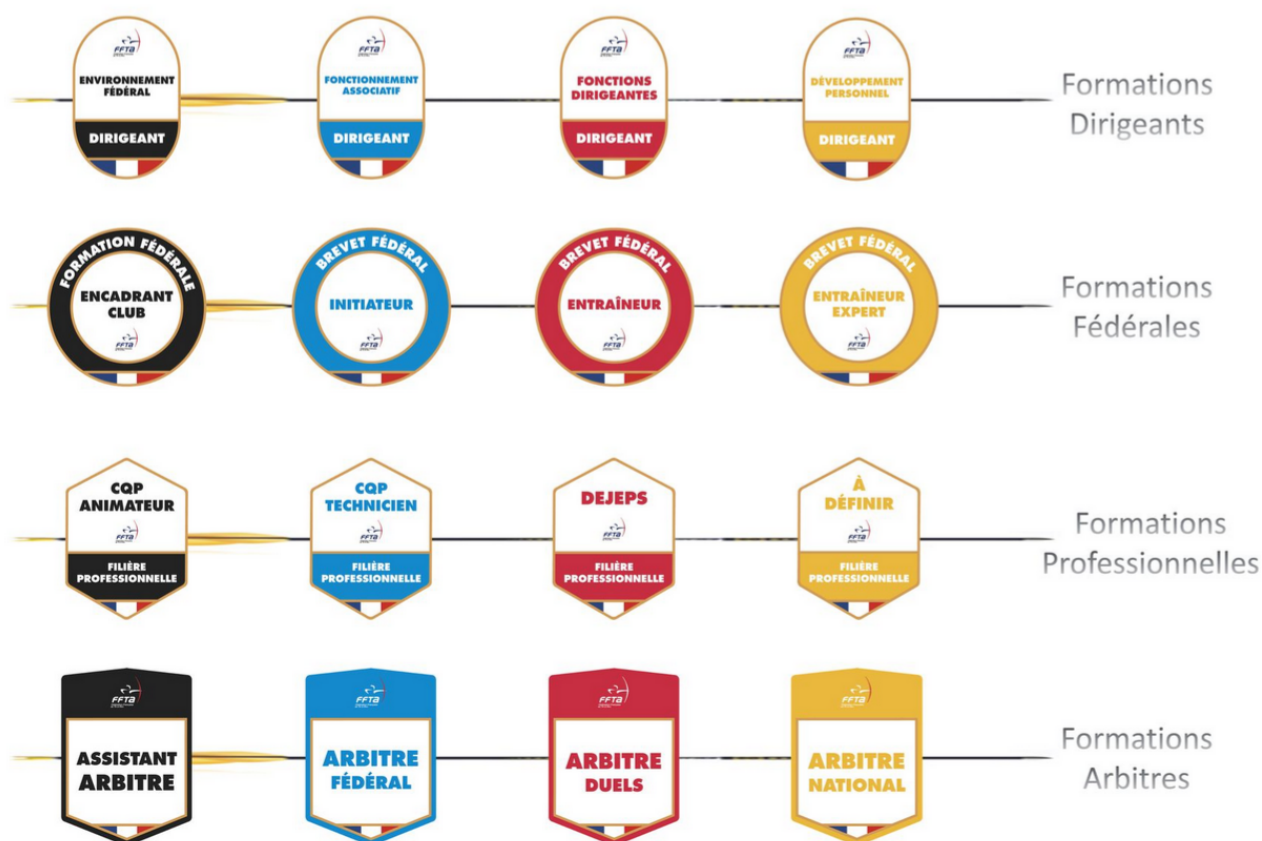
Contexte et objectif

Dès la rentrée 2026, la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) lance une refonte complète de son schéma des formations. Elle concerne quatre familles d'acteurs : les encadrants bénévoles, les encadrants professionnels, les arbitres et, nouveauté, les dirigeants. L'objectif est de rendre les parcours plus lisibles et plus accessibles, afin d'accompagner l'évolution des missions de chacun et de soutenir l'engagement bénévole comme professionnel sur le terrain.

Pour y parvenir, la fédération a entièrement repensé son schéma des formations en mettant l'accent sur la lisibilité et l'accessibilité, afin que chacun puisse identifier facilement son parcours et bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins.

Quatre niveaux de formation, communs à toutes les filières

L'offre est désormais organisée de façon commune à toutes les filières, autour de quatre niveaux progressifs. Le premier niveau, accessible au plus grand nombre, constitue la porte d'entrée de chaque filière. Les niveaux suivants permettent une montée en compétences progressive, avec des contenus de plus en plus approfondis pour ceux qui souhaitent se spécialiser.



Des formations plus hybrides et accessibles

Le e-learning est renforcé : de nombreux modules, notamment les contenus théoriques, seront disponibles sur la plateforme Moodle. Certaines formations conserveront des sessions en présentiel pour compléter le parcours. Les inscriptions se feront via l'espace licencié.

Continuité pour les diplômés actuels

Pour les entraîneurs et arbitres déjà diplômés, aucune prérogative ne change. Leurs diplômes actuels s'intègrent naturellement dans la nouvelle offre, qui leur permet, s'ils le souhaitent, de poursuivre leur parcours de formation.

Calendrier de déploiement

Le déploiement démarre dès septembre 2026 et s'échelonne jusqu'en 2028 pour les modules nécessitant un travail de contenu approfondi ou des autorisations métiers, notamment pour les formations professionnelles.